



Saisie de mon mobilier à cause de crédits impayés

Par Visiteur

Bonjour,

j ai divorcée mon ex mari m a afit signé des credits avant.il a porté plainte contre moi pour l usurpation d'identité donc il est a l abris
je me retrouve seule avec mes 2 filles avec 1100 euros par mois et une pension de 200 euros
j ai 13 creancier mon dossier bdf a ete irrecevable donc j ai fait appel mais passera en jugement pas avant fevrier
on me menace de saisie
j ai peur je ne sais plus quoi faire....je n ai pas grand chose chez moi et ce qui est a mon domicile m a été prêté et j ai quelque facture qui le prouve

Par Visiteur

Chère madame,

j ai divorcée mon ex mari m a afit signé des credits avant.il a porté plainte contre moi pour l usurpation d'identité donc il est a l abris
je me retrouve seule avec mes 2 filles avec 1100 euros par mois et une pension de 200 euros
j ai 13 creancier mon dossier bdf a ete irrecevable donc j ai fait appel mais passera en jugement pas avant fevrier
on me menace de saisie
j ai peur je ne sais plus quoi faire....je n ai pas grand chose chez moi et ce qui est a mon domicile m a été prêté et j ai quelque facture qui le prouve

Vous pouvez contester la saisie en saisissant le juge de l'exécution afin de demander des délais de paiement dans la limite de deux années, sur le fondement de l'article 1244-1 du Code civil.

Toutefois, vu le fait que vous ne présentez pas de garantie financière et que rien n'assure que votre situation est prête de s'améliorer, il n'est pas dit que le juge fasse droit à votre demande malheureusement.

Aussi, la saisie est très probable. Pour les objets qui vous sont prêtés, ils sont réputés vous appartenir dans la mesure où vous en avez la possession. Vous avez donc tout intérêt à les restituer à leur propriétaire avant la mesure de saisie.

Très cordialement.